

## **Le conseil municipal a fait sa rentrée le 28 août 2009:**

Démission : Denis Blanchet revient sur la démission de Jean François Bouchet. Il renouvelle ses remerciements pour le travail effectué par ce conseiller en particulier en ce qui concerne la mise en place et le développement du site internet.

Aire de jeux : Le dossier final est relu. Une délibération est prise pour l'approuver (montant : 11812.43 €HT). Il sera transmis au Conseil Général de l'Ardèche pour une demande de subventions.

Défense incendie : Dans ce cadre-là, les quartiers de Ladreyt, Les Crozes et la Giraude devaient être pourvus de citernes. L'installation de ces dernières nécessitait l'acquisition de terrains et une dépense importante. Aussi une autre solution sera adoptée : l'installation de canalisation de diamètre 100 du quartier du Moulin à la Giraude avec un poteau incendie pour chaque quartier évoqué ci-dessus. Ces travaux mettront la commune en conformité concernant la défense incendie et devraient améliorer l'alimentation des quartiers de Chantegrillet et les Crozes. Le coût est estimé à 13689 € pour les tuyaux et 2970 €HT pour les poteaux. Un tuyau PVC sera également posé pour la récupération des eaux usées dans le cadre de probables constructions. Le travail sera effectué par les services techniques communaux.

Sources : D. Blanchet lit le courrier de la DDASS concernant la mise en conformité des captages actuels et la suite à donner pour les nouveaux captages (cas que la DDASS devra bien distinguer). Une délibération est prise pour solliciter un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique des captages et pour nommer un hydrologue.

Aménagement de la traversée du village : L'avant projet est approuvé. Il sera présenté aux financeurs pour prendre rang dans les demandes de subventions. L'estimation est : 89365€ HT pour la chaussée (avec aide du département), 242560 €HT pour les abords, 154000€HT pour les réseaux humides.

Grippe A : Un groupe se réunira pour élaborer un plan de continuité des activités sur la commune en cas de pandémie. Il est également noté qu'il est important de recenser les personnes « fragiles » de la commune afin de pouvoir s'assurer de leur état de santé au cours de cette éventuelle pandémie.

Cantine : Une note de services sera présentée aux employées de cantine concernant quelques modifications de fonctionnement ainsi que le règlement de la cantine qui sera réécrit avant d'être distribué et signé par les utilisateurs.

Vente de friches industrielles (ex- Moulinage de la Cance) :

Cette dernière a été signée chez le notaire mercredi 26 août 2009.